

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2009

Excusés : Me DENIS, Ms CHOUTEAU, BILLY, GUEGNARD, SILVESTRE, RENO, COCHARD, PERDRIEU, NORMANDIN, CLEMOT, PIVERT, VACHER, BARRE, LE BARS.

Etaient présents : Mes CHENE, ROCHER, BRIERE, TAUBIN, RIPOCHE, HORREAU, MARTIN, Ms AULAS, BODINEAU, MILLET, DUVEAU, DAVY, DOUGE, JOULAIN, MENARD, SECHET, BONNIN, DOLBOIS, DUGUE, THAREAU, POURCHER, PIRON, FRABOUL, VAILLANT.

**Sous la présidence de Michel PIRON**

### Prix du terrain dans la Zone du Léard II

Monsieur PIRON indique qu'avec Monsieur LE BARS, il a rencontré une entreprise qui fait de l'import de panneaux photovoltaïques et qui souhaite s'implanter dans la zone du Léard au niveau de la parcelle qui a une surface de 4 500 m<sup>2</sup> et qui dispose d'une bonne orientation au niveau du soleil. L'entreprise en question est déjà installée et souhaite créer un entrepôt de stockage pour ensuite envisager d'être installateur.

Monsieur PIRON indique que le prix du terrain n'a pas été actualisé depuis plusieurs années, il était de 3.75 € HT par m<sup>2</sup> à l'époque où les subventions étaient très nombreuses pour les zones d'activités économiques. Il est donc proposé de porter ce tarif à 8 € HT. En effet, ce prix est compétitif car les voiries sont déjà réalisées et les fourreaux sont déjà passés pour les différents réseaux. Ce prix du m<sup>2</sup> est le même que celui proposé au groupe RICHEL à Chavagnes pour marquer une différence avec l'Anjou Actiparc du Layon à Beaulieu sur Layon.

Il rappelle que les discussions sont toujours en cours avec le groupe RICHEL pour leur implantation à Beaulieu sur Layon. Un protocole d'accord leur a été proposé avec des conditions suspensives d'achat du bâtiment de Chavagnes et de réalisation des travaux sous un certain délai sur l'Anjou Actiparc du Layon. Le groupe n'a pas encore réagi à cette proposition.

### Finances

Décision Modificative : annulation du transfert des ateliers relais

Monsieur PIRON indique qu'il est nécessaire de réaliser une Décision Modificative officialisant l'annulation du transfert dans le budget annexe des ateliers relais réalisés avant 2003 :

#### **BUDGET ANNEXE DES ATELIERS RELAIS DE LA ZI DU LEARD : PROJET DE DM N°3**

#### **DIMINUTION DE CREDITS**

(NB : 2 DM ont déjà été passées sur ce budget, l'une pour ouvrir des crédits pour les loyers perçus en i investissement,

l'autre est un virement de crédit en fonctionnement pour des frais d'assurance)

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>
Emprunts	1641 - 503	-13 856.11	Loyers
	1641 - 513	-21 837.62	1676 - 503
	1641 - 516	-12 801.17	1676 - 513
	1641 - 524	-13 720.40	1676 - 516
		<b>-62 215.30</b>	1676 - 524
			<b>-13 720.40</b>
			<b>-62 215.30</b>

La section d'investissement qui s'équilibrait à 752 612.73 €  
s'équilibrerait en rec. et dép. à la somme de 690 397.43 €

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>
Emprunts	66111	<b>-14 095.01</b>	Loyers
			752
			<b>-14 095.01</b>

La section de fonctionnement qui s'équilibrait à 196 593.43 €  
s'équilibrerait en rec. et dép. à la somme de 182 498.42 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Emprunts	1641 - 503	13 856.00	Loyers
	1641 - 513	21 838.00	1641 - 503
	1641 - 516	12 801.00	1641 - 513
	1641 - 524	13 721.00	1641 - 516
	1641 - 517	4 076.00	1641 - 524
	2121 - 505	-4 076.00	
		<b>62 216.00</b>	
			<b>62 216.00</b>

<b>ON DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	NEANT		NEANT

#### Reprise de provision piscine

Monsieur PIRON signale que suite aux dépenses réalisées en 2009 pour le remplacement de la pompe à chaleur de la piscine (25 690.08 €) le remplacement de menuiseries (1 413.67 €) ainsi que la lumière de l'enseigne (959.97€), il est proposé de réaliser une reprise de provision piscine à hauteur de 28 063.72 €. En effet, la Communauté de Communes réalise chaque année des provisions piscine à hauteur de 60 000 €.

Le cumul de provision est aujourd'hui de 211 409€ déduction faite des reprises de provision.

#### **Sport**

##### Travaux dans la salle de sport de Thouarcé suite aux problèmes de condensation

Monsieur BODINEAU rappelle que des problèmes de condensation ont été constatés depuis plusieurs années dans la salle de sport intercommunale à Thouarcé provoquant des accidents d'élèves des collèges.

Monsieur MILLET signale qu'il a été interpellé à ce sujet lors du dernier Conseil d'Administration du Collège et qu'il a transmis le compte-rendu à la Communauté de Communes.

Pour remédier à ce problème, les entreprises contactées proposent des solutions techniques différentes allant de 15 000 € à 75 000 €. Monsieur PIRON indique que le Bureau propose de faire appel à un bureau d'études spécialisé qui orientera sur la solution technique la plus appropriée.

Il ajoute qu'un courrier sera envoyé au Collège des Fontaines pour leur indiquer qu'une solution est en train d'être trouvée pour faire cesser ce problème.

##### Salle multisports du Layon : mise à disposition de la parcelle au SIEMML pour l'implantation du transformateur

Monsieur PIRON indique que le SIEMML sollicite le conseil communautaire pour une délibération portant mise à disposition de la portion de terrain à prendre dans la parcelle C397 ainsi qu'une autorisation du Syndicat à construire le poste de transformation. Monsieur THAREAU précise que la surface occupée par le transformateur est de 20 à 25m<sup>2</sup>.

#### **Déchets**

##### Proposition de paiement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères par Internet

Monsieur PIRON propose de mettre en place un paiement via internet par le biais de la DGFIP (fusion Trésor Public et Impôts), par carte bancaire afin de compléter l'offre existante de moyens de paiement de la redevance des ordures ménagères. Une page du site internet de la Communauté de Communes pourrait ainsi être dédiée pour ce paiement à l'aide d'un formulaire en ligne sur lequel les usagers qui le souhaitent pourraient directement régler leur facture. Le fonctionnement est le même que pour tout paiement en ligne, avec saisie des références et de l'e-mail, saisie des codes de carte (paiement sécurisé) et confirmation de la

transaction en ligne puis par le biais d'un message de confirmation envoyé directement sur la boîte mail de l'utilisateur.

Le coût pour la collectivité est de 0.25 % du montant de chaque opération et 0.10 € par transaction. Ainsi pour une facture de 174 € le calcul est le suivant :  $174 \text{ €} \times 0.25 \% = 0.435 \text{ €} + 0.10 \text{ €}$  soit un coût d'environ 0.54 € par transaction. Si on considère que 30 % des usagers sur les 6000 foyers (soit 1800) de notre territoire utilisent ce système le coût total s'élèverait à 972 € ( $1800 \times 0.54 \text{ €}$ ). Ce coût ramené au recouvrement des 1800 foyers à 174 €, soit au total 313 200 €, apparaît comme dérisoire.

Monsieur PIRON précise que déjà 13 % des redevables paient par prélèvement.

Si ce mode de paiement est validé, il pourrait être mis en place pour la prochaine facturation d'ordures ménagères. Monsieur PIRON indique que la CC serait pilote en la matière et qu'il vaut mieux anticiper sur ce genre d'évolutions plutôt que de subir.

Monsieur MILLET demande si le prélèvement bancaire a un coût pour la Communauté de Communes. Monsieur PIRON indique que la mise en place du prélèvement ne génère pas de coût pour la collectivité.

### Déchèterie intercommunale à Thouarcé

Monsieur MILLET indique que la commission ordures ménagères s'est réunie le 2 décembre dernier et les élus ont donné leur avis sur plusieurs points :

- l'implantation des panneaux de signalisation de la déchetterie
- le positionnement des panneaux sur le site

Ils proposent au conseil communautaire de valider les points suivants :

-les horaires d'ouverture de la déchetterie avec une amplitude horaire totale de 21h. Il convient de répartir au mieux les horaires en tenant compte de ceux des déchèteries actuelles afin que les usagers y trouvent leur compte. Les horaires proposés sont les suivants : le lundi et le mardi de 9h à 12h, le vendredi de 14h à 17h, le mercredi et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

- l'interdiction d'accès des professionnels le samedi après-midi.

Les badges d'accès seront proposés dans les déchèteries actuelles à partir de mi-décembre.

Monsieur PIRON se montre inquiet par rapport au fonctionnement de la future déchetterie. Comment feront les gens qui n'ont pas leur badge et qui se verront refuser l'accès à la déchetterie. Monsieur VAILLANT indique que pendant plusieurs mois, l'accès sera souple pour éviter des blocages à l'entrée de la déchetterie. Monsieur POURCHER demande pourquoi les usagers ne reçoivent pas automatiquement leur carte d'accès puisqu'ils payent automatiquement la redevance. Monsieur MILLET indique que cela permet de limiter à 4 000 le nombre de badges alors qu'il y a 6 000 foyers. En effet, certaines personnes ne vont jamais à la déchetterie. Monsieur PIRON demande combien coûte un badge et quelles économies seront faites alors que les secrétaires de mairie et la Communauté de Communes vont passer leur temps à expliquer aux gens qu'il faut qu'ils se rendent dans les déchèteries actuelles pour obtenir le formulaire de demande de badge.

Monsieur VAILLANT indique que le problème actuel des déchèteries est qu'elles accueillent des personnes extérieures au territoire. Le badge permettra de ne plus accepter ces personnes.

Les élus souhaitent que le badge soit envoyé automatiquement aux usagers pour leur permettre de bénéficier du service. Monsieur VAILLANT indique que c'est le comité syndical du SMITOM qui a pris la décision de distribuer les formulaires de demande de badges dans les déchèteries actuelles. Monsieur PIRON s'engage à faire le nécessaire pour que les usagers reçoivent leur badge dans leur boîte aux lettres.

Monsieur VAILLANT ajoute que la DRIRE souhaite privilégier l'accès à la déchetterie par la RD de Faye d'Anjou pour une meilleure sécurisation de l'accès. Il ajoute que le créneau d'ouverture du vendredi après-midi a été ajouté pour permettre aux professionnels d'y accéder.

### **Tarifs 2010 de la Bibliothèque Intercommunale du Layon**

Monsieur PIRON propose de maintenir les tarifs 2009 pour l'année 2010 à savoir :

- 17 € pour une famille
- 11 € pour un individuel
- 4 € pour un abonnement d'un mois

Madame MARTIN indique que la commune de Martigné-Briand a aligné les tarifs de la bibliothèque municipale sur ceux de la bibliothèque intercommunale compte tenu de la mise en place de la carte unique.

## Pôle d'Excellence Rurale II

Monsieur PIRON rappelle que lors du dernier comité syndical du Pays de Loire en Layon, des précisions ont été apportées quant au cahier des charges du prochain Pôle d'Excellence Rurale II. En effet, le Syndicat Mixte avait proposé de déposer un dossier sur la thématique oenotourisme. Le pourcentage de subvention par projet est fixé à 33%. Le projet du Canal de Monsieur et du Musée sont éligibles. Une seconde vague d'appel à projets PER II est prévue pour août et le Syndicat Mixte propose une thématique Services à la personne. Il est peu probable qu'un même territoire puisse obtenir les deux PER.

Le plan de financement du Canal de Monsieur serait donc le suivant :

Dépenses	H.T	Recettes	
Audio guide GptO + traduction anglaise	24 600 €	Conseil Général	7 469 €
Mobilier (bancs et tables)	7 000 €	PER (33%)	31 469 €
Borne départ des boucles	1 920 €		
<b>Total sans la passerelle</b>	<b>33 520 €</b>		
Passerelle Martigné-Briand/Aubigné	62 470 €	Conseil général	20 000 € ?
<b>Total</b>	<b>95 990 €</b>		

Monsieur PIRON signale que l'obtention du PER ou de subventions équivalentes est une condition sine qua non pour le Canal de Monsieur.

Pour le Musée, le reste à charge pour la Communauté de Communes serait de 500 000 €. La priorité est d'assurer la pérennité de la structure et de rester dans le volume global de fréquentation. Il ajoute que si cet investissement génère des dépenses de fonctionnement supplémentaires, elles devront être assumées par l'association du Musée. La question de la mutualisation du personnel du Musée avec d'autres structures culturelles est une piste intéressante pour le Musée car l'attachée de conservation du patrimoine est certainement surqualifiée pour certaines tâches qu'elle réalise.

## Musée de la Vigne et du Vin

Monsieur PIRON rappelle que le conseil communautaire doit valider les acquisitions réalisées par le Musée pour les intégrer dans son inventaire. Par ailleurs, le plan de récolement des collections doit être approuvé.

## Questions diverses

### ATESAT

Monsieur PIRON indique qu'il a rencontré les services de la DDEA sur l'arrêt de l'ATESAT au niveau de la CC. La réunion a été très peu concrète et un courrier a immédiatement été envoyé à la DDEA pour demander des compléments d'information. Il semblerait qu'aucun travail d'évaluation du temps et des missions qui vont s'arrêter n'a été réalisé.

### Complexe sportif du Layon

Monsieur MILLET rapporte que lors du dernier Conseil d'Administration, les professeurs de sport ont regretté de ne pas avoir été consulté pour le choix des équipements sportifs et de ne pas être associés à la préparation des plannings après l'ouverture de la salle.

Monsieur BODINEAU indique qu'avec Monsieur THAREAU, ils suivent l'avancement de la salle et que l'on peut faire confiance à l'architecte et aux entreprises qui sont très sérieuses. Il ajoute que le chantier connaît un peu de retard du fait du climat actuel.

### Future déchetterie intercommunale

Monsieur POURCHER souhaite revenir sur la question de l'accès à la future déchetterie. Il avait compris que le nombre de passages serait limité. Monsieur MILLET confirme qu'il a également compris cela au cours d'anciennes discussions. Monsieur PIRON indique que cela a été envisagé mais il n'y a pas eu de suites de la part du SMITOM.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,

**FIXE à 8 € HT par m<sup>2</sup> le prix du terrain des parcelles 1, 2, 3 et 4 de la Zone du Léard II.**

**APPROUVE la décision modificative du budget principal**

**APPROUVE la décision modificative du budget annexe des ateliers relais de la Zone du Léard**

**DECIDE de procéder à la reprise de provision à hauteur de 28 063.72 € pour 2009 et de l'imputer au compte 7875 Reprises sur provisions.**

**APPROUVE la mise en place du paiement par Internet de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères comme moyen de paiement supplémentaire,**

**AUTORISE le Président à signer la convention avec la DGFIP.**

**AUTORISE le Président à lancer une consultation auprès de bureau d'études spécialisé pour réaliser une étude de ventilation et proposer la meilleure solution technique.**

**MET à disposition du SIEMML, le terrain ci-dessus précisé du nouveau poste de transformation PN Salle Multisports,**

**AUTORISE ledit syndicat à construire dès maintenant le poste en question,**

**AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition et à intervenir à ce sujet.**

**APPROUVE les tarifs 2010 de la Bibliothèque Intercommunale du Layon ci-dessus.**

**APPROUVE l'intégration de ces objets aux collections du Musée de la manière indiquée ci-dessus**

**PRECISE que la liste des objets est annexée à la présente délibération.**

**VALIDE le plan de récolement des collections du Musée de la Vigne et du Vin d'Anjou,**

**S'ENGAGE à transmettre à la DRAC le présent plan de récolement décennal.**